



Reçu de solde de tout compte et fiche de paie

Par **maria69**, le **04/03/2011** à **10:22**

Bonjour,rrnJe viens de prendre ma retraite le 1er janvier 2011. rnBien entendu j'en ai informer mon employeur des que j'ai reçu mon courrier de la CRAM. rnEn décembre il mon payé mon salaire du mois dont j'ai reçu ma fiche paie, suite à mon départ je suis aller signer les papiers auprès de mon employeur reçu de solde de tout compte etc... et je me suis apperçu qu'il manqué mes congées qui n'avait pas été payé, et il mon refait une fiche de paie pour décembre avec les indemnité de départ, mon salaire de décembre été noté en acompte, est ce normal. rnLa il m'ont refait un reçu de solde de tout compte pour les congées payé, normalement on ne devrait pas avoir qu'un seul reçu de solde de tout compte pour la totalité ? rnJe n'ai pas encaissé les chèques ni pour les indemnité ni pour les congées. rnQue dois je faire ont il le droit ? rnrnMerci pour votre réponse, rnCordialement,